

FINANCES

OUVERTURE ET FERMETURE
DES BUREAUX DE
L'ADMINISTRATION CANTONALE
À LA FIN DE L'ANNÉE 2010

À l'occasion des fêtes de fin d'année, l'administration cantonale fermera ses bureaux du vendredi 24 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011 inclus.

Toutefois, afin de répondre aux besoins du public, des permanences seront assurées par les services suivants:

- Département de l'instruction publique, de la culture et du sport**
- Office médico-pédagogique: unité d'urgence pour enfants et adolescents: 022 388 67 00; un répondeur dirige les appels vers l'Hôpital des enfants et l'Hôpital cantonal.
 - Service protection des mineurs: permanence pour les situations d'urgences en lien avec la clause péril assurée durant les jours ouvrables de 17 h à 8 h et durant les jours fériés et les week-end 24h/24. La police et l'unité mobile d'urgence sociale dirigent les appels vers la permanence du SPMi.
 - Clinique dentaire de la jeunesse: permanence d'urgence au cabinet dentaire des Acacias (9, rue de la Gabelle - 022 388 77 45 - de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h la semaine) pour les lundi 27, mardi 28, mercredi 29, jeudi 30 décembre 2010 et les lundi 3, mardi 4, mercredi 5, jeudi 6, vendredi 7 janvier 2011 (en dehors de ces heures, un répondeur dirige les appels vers le médecin dentiste de garde de l'Association des médecins dentistes de Genève).

Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

- Office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN): permanence le mercredi 29 décembre 2010 de 8 h à 15 h.
- Police: les services administratifs, le service des armes, explosifs et autorisations, le service financier et le service des contraventions seront

fermés du vendredi 24 décembre au dimanche 2 janvier 2011. Permanence assurée par le bureau du corps de police du lundi 27 au jeudi 30 décembre 2010 de 7 h à 12 h.

- Pénitencier - Prison de Champ-Dollon: parloirs visiteurs tous les jours selon l'horaire normal sauf le samedi 25 décembre 2010 et le samedi 1er janvier 2011; parloirs avocats tous les jours selon l'horaire normal sauf le vendredi 24, samedi 25, dimanche 26 et vendredi 31 décembre 2010 ainsi que le samedi 1er et dimanche 2 janvier 2011.
- Service de probation et d'insertion (SPI): permanence le mardi 28 et le jeudi 30 décembre 2010, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- Service des légalisations et apostilles: les guichets seront fermés. En cas de légalisation urgente d'un document, suite à un décès, permanence les mardi 28 et jeudi 30 décembre 2010 de 9 h à 15 h 30 sur appel à la centrale téléphonique de l'Etat, 022 327 41 11.
- Service d'intervention environnementale, cellule NRBC: via le No 118, urgences uniquement.
- SIG, site de Châtillon: tél. 022 420 91 11 ouvert de 7 h 15 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h les 24, 27, 28, 29 et 30 décembre 2010. Ouvert de 7 h 15 à 12 h le 31 décembre 2010.
- SIG, site de la Jonction: fermé depuis le 27 septembre 2010 - réouverture prévue fin janvier.
- SIG, usine des Cheneviers: pour renseignement sur le pesage: tél. 022 727 42 62. Ouvert de 7 h à 16 h 15 les 24, 27, 28, 29 et 30 décembre 2010. Ouvert de 7 h à 12 h le 31 décembre 2010.
- CTDS SA, déchets spéciaux: ouvert de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 le 24 décembre 2010 - réouverture le 3 janvier 2011.
- SIG, environnement, activité eaux usées: station d'épuration d'Aire, 17, chemin de la Verseuse, 1219 Aire. Le pesage est ouvert en permanence pour les livraisons des entreprises privées. Prière de s'annoncer préalablement au No 022 727 48 10 ou 022 727 48 13 ou 022 796 42 62.

Département des constructions et des technologies de l'information

- DCTI service de la logistique: le central d'accueil téléphonique de l'Etat sera ouvert le vendredi 24 décembre 2010 et du lundi 27 au jeudi 30 décembre 2010 inclus, de 8 h à 17 h.
- Service du registre foncier (5-7, rue des Gazomètres, 3e étage): les guichets seront fermés. Toutefois, pour la délivrance d'extraits aux fins de requêtes de mesures provisionnelles urgentes, un service de piquet est assuré sur appel à la centrale téléphonique de l'Etat (tél. 022 327 41 11) qui assure une permanence les jeudi 23, lundi 27, mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010 de 9 h à 16 h 30. Les requêtes découlant d'ordonnances du Tribunal de première instance pourront être faites par fax au 022 546 61 22. Quant aux dépôts des autres requêtes elles pourront intervenir par voie postale pendant le pont de fin d'année, la date d'immatriculation retenue étant celle du timbre postal.

Département de l'intérieur et de la mobilité

- Sécurité civile: permanence 24h/24 via le central téléphonique du SIS No 022 418 71 81 en cas d'urgence.
- Direction générale de la nature et du paysage: gardes cantonales de l'environnement et gardes-ports, appeler la centrale police au No 022 427 81 11.
- Direction générale de la mobilité: signaux lumineux, via la centrale police au No 022 427 81 11.
- Direction générale de l'eau (DGEau) - Service de l'écologie de l'eau - Police de la protection des eaux: en cas de pollution ou de risque de pollution accidentelle des eaux, appeler le SIS au No d'urgence 118.

Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

- Maladies transmissibles et épidémies: permanence tél. 144.
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires, 22, quai Ernest-Ansermet, Genève, en cas d'urgence uniquement, appeler le No 118 (SIS).

- Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients: permanence vendredi 24, lundi 27, mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, tél. 022 546 89 40, fax 022 546 89 58.
- Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD): permanence téléphonique assurée 24h/24 par la ligne d'accueil des demandes (LAD), tél. 022 420 20 20.

Département de la solidarité et de l'emploi

- Hospice général: permanence téléphonique les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, 12, cours de Rive, tél. 022 420 52 00.
- Aide aux requérants d'asile: permanence les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, 45-47A, rue de Lausanne, 1201 Genève, tél. 022 420 57 77.
- Centre d'Anières, 65, chemin des Ambys, 1247 Anières, permanence les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, tél. 022 420 54 00.
- Centre de Saconnex, 26, chemin des Coudriers, 1209 Genève, permanence les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, tél. 022 420 26 91.
- Centre des Tattes, 1, chemin de Poussy, 1214 Vernier, permanence les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, tél. 022 420 19 10.
- Action sociale: permanence au centre d'action sociale des Grottes, 19, rue du Fort-Barreau, 1201 Genève, les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 décembre 2010 de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, tél. 022 420 65 00; M. Yan Fridetz, responsable d'unité, Mmes Nicole Bailly et Nicole Vuichet, assistantes sociales, Mme Daniela Ziviani, assistante administrative et Mmes Elisabeth Pellet et Brigitte Dafflon, secrétaires réceptionnistes.
- Infor Jeunes (centre d'information): permanence téléphonique tous les jours de 12 h à 22 h, 13, rue Verdaine, 1204 Genève, tél. 022 420 55 55.
- Maison de l'Ancre (accueil permanent de personnes souffrant de problèmes liés à l'alcool; séjours thérapeutiques après sevrage); maison ouverte pendant les fêtes (restaurant fermé), 34, rue de Lausanne, 1201 Genève, tél. 022 420 58 00.
- Maisons de vacances (lieux de vacances pour les personnes âgées): la Nouvelle Roseraie à Saint-Léger (tél. 021 925 73 73) et le chalet Florimont à Gryon (tél. 024 498 04 98) ouvertes pendant les fêtes.
- Secrétariat Maisons de vacances, Genève, permanence assurée le mercredi 29 décembre 2010, tél. 022 420 42 90.
- Centre d'animation pour retraités (CAD): fermé durant les fêtes.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

La Fondation de prévoyance du personnel de la Banque Vontobel SA, succursale de Genève (dossier 84) a été dissoute par décision du Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 16 décembre 2010. Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Tribunal administratif du canton de Genève.

La Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Vontobel SA, succursale de Genève (dossier 1923) a été dissoute par décision du Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 17 décembre 2010. Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Tribunal administratif du canton de Genève.

DÉCISIONS DE TAXATION

Aux héritiers de **Monique Bersier**, née le 22 mars 1929, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 14 décembre 2007 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **John Alexander**, né le 20 janvier 1957, et **Elizabeth Alexander**, née le 17 octobre 1955, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 24 avril 2008 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Daouang Bennehidi**, née le 4 juillet 1950, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisée que l'administration fiscale cantonale a rendu le 14 décembre 2007 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

Aux héritiers de **Michel Boiro**, né le 18 février 1949, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 3 octobre 2006 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Devis Cotter**, né le 4 juillet 1961, et **Corine Cotter Amy**, née le 18 juillet 1965, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 3 octobre 2006 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

Aux héritiers de **Ilse Brulhart**, née le 16 décembre 1922, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 3 octobre 2006 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Sebastien Prosper Fayet**, né le 12 mars 1969, et **Ylun Fayet**, née le 15 février 1977, dont le domicile est ac-

tuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 17 décembre 2008 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Valimohamed Jamal**, né le 22 novembre 1940, et **Zaibun-Nissa Jamal**, née le 22 novembre 1940, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 14 décembre 2007 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Humphrey Fay**, né le 10 avril 1949 et **Sarah Fay**, née le 29 avril 1955, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisés que l'administration fiscale cantonale a rendu le 24 avril 2008 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Anne-Laure Haugrel**, née le 11 mai 1980, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisée que l'administration fiscale cantonale a rendu le 24 avril 2008 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Elisabeth Hani**, née le 2 juillet 1955, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisée que l'administration fiscale cantonale a rendu le 14 décembre 2007 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Robin Manfred Gilbert**, né le 13 octobre 1929, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisé que l'administration fiscale cantonale a rendu le 3 octobre 2006 deux décisions de taxation portant (a) sur l'impôt fédéral direct 2005 et (b) sur l'impôt cantonal et communal 2005. Ces deux décisions peuvent être retirées auprès de l'administration fiscale cantonale, 26, rue du Stand. En outre, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation dans les 30 jours à compter de la date de la présente notification, auprès de l'administration fiscale cantonale, case postale 3937, 1211 Genève 3.

A vous, **Bernard Mora**, né le 8 février 1948, dont le domicile est actuellement inconnu, vous êtes avisé que l'administration fiscale cantonale a rendu le 14 décembre 2007 deux décisions de taxation portant (a) sur l'im-

(Suite page suivante)

GRAND CONSEIL

COMMUNIQUÉ

Décision du Grand Conseil relative à l'IN 143

Lors de sa séance du 16 décembre 2010, le Grand Conseil a refusé l'initiative populaire 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la Petite enfance» et a accepté de lui opposer un contreprojet. Le Grand Conseil a renvoyé l'IN 143 à la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture pour l'élaboration d'un contreprojet.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

SOMMAIRE

DF	2-3
DSE	3
DCTI	4
DSPE	4-5
DARES	5
DIM	5
COMMUNES	5
POUVOIR JUDICIAIRE	6
POURSUITES ET FAILLITES	7 À 9
LÉGISLATION	8-9, 12 À 16
REGISTRE DU COMMERCE	9, 11 À 17, 19-20
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	17 À 20